

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 21 décembre 2007
(convocation du 10 décembre 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Décembre Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPÉ Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, Mme BURGUIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HOURCQ Robert, Mme ISTE Michèle, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. GRANET Michel (à cpter de 11 h 45)
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain (jusqu'à 10 h 30)
M. JUPPÉ Alain à M. VALADE Jacques (à cpter de 11 h 45)
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude (jusqu'à 10 h 00)
M. BENOIT Jean-Jacques à M. JOUVE Serge (jusqu'à 10 h 30)
Mme. BOURRAGUE Chantal à Mme. CARLE DE LA FAILLE M. Claude
Mme. BRUNET Françoise à M. DAVID Jean-Louis
M. CANIVENC René à M. CASTEL Lucien
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DELAUX Stéphan
M. CAZENAVE Charles à M. PETIT Alain

Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
Mme. DARCHE Michelle à Mme. PUJO Colette
M. FAYET Guy à M. CASTEX Régis
M. GOURGUÉS Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
M. HURMIC Pierre à Mme. NOËL Marie-Claude
M. JAULT Daniel à Mme. NABET Brigitte
M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. QUANCARD Joël à M. DUCASSOU Dominique
Mme. VIGNE Elisabeth à M. SIMON Patrick

LA SEANCE EST OUVERTE

Plan d'adaptation des effectifs 2008 - Décision - Autorisation

Monsieur SEUROT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le plan d'adaptation des effectifs 2008 traduit la volonté de la Communauté Urbaine de Bordeaux de :

- développer des axes politiques majeurs tels que la politique de l'habitat et le développement durable.
- renforcer les effectifs dans des services opérationnels notamment au niveau de l'environnement
- mettre à disposition des services des compléments ponctuels d'effectifs en fonction de l'évolution de leurs missions.

Afin d'optimiser les effectifs, la démarche qui a conduit à ces propositions s'est accompagnée d'une réflexion plus globale par rapport aux départs à la retraite. Il est ainsi proposé le remplacement anticipé d'agents sur des nouvelles missions, de façon à adapter les postes en fonction de l'évolution des activités des services.

Par ailleurs, deux dossiers majeurs sont actuellement en cours de finalisation, qui feront l'objet de délibérations spécifiques ultérieures et viendront compléter ce plan d'adaptation :

- l'un s'inscrit dans le cadre de l'amélioration de la proximité vis-à-vis des usagers et des communes et concerne l'expérimentation d'un nouveau rôle des circonscriptions territoriales qui verront leurs missions renforcées dans le domaine du développement économique, des déplacements, de l'aménagement et de l'urbanisme. Ce projet, lancé par le conseil de communauté de mars 2007, devrait aboutir sur des propositions de missions à expérimenter sur l'année 2008 nécessitant un renforcement des moyens humains à définir.
- l'autre concerne une réflexion en cours sur la réorganisation de la direction des Déplacements Urbains et de la mission Tramway afin de disposer d'une vue globale sur l'ensemble de l'activité dans le domaine des déplacements.

La prise en compte des besoins définis conduit à solliciter votre avis sur **la création de 32,5 postes, la transformation de 13 postes et la suppression de 3 postes.**

Pour mémoire : tableau d'évolution des effectifs votés

	2004	2005	2006	2007	Proposé 2008
Effectif voté	2473	2513	2559	2618	2650
Créations de postes	+7	+40	+46	+59	32,5

POLE OPERATIONNEL

Direction Opérationnelle Environnement – département collecte

☞ Une modification de l'organisation de ce service a été adoptée en Conseil de Communauté du 23 novembre 2007.

Pour mémoire, un poste d'Attaché ressources humaines a été créé par transformation d'un poste de Technicien Supérieur.

☞ Les créations de postes proposés au titre de 2008 s'inscrivent dans le cadre du plan de collecte validé par le Conseil de Communauté du 21 novembre 2005 qui prévoit :

- la création d'une tournée de collecte supplémentaire pour une augmentation de la population de l'agglomération de 4000 habitants.
- L'extension des collectes sélectives en porte à porte sur la totalité de l'agglomération.

Il est donc nécessaire de prévoir la création de **10 postes d'adjoints techniques** (1^{ère} et 2^{ème} classe) et d'un **poste d'agent de maîtrise**.

Extension Collectes sélectives en porte à porte sur Bordeaux	1 secteur supplémentaire	1 x 5 agents	8 Adjoints Techniques 2^{ème} classe (éboueurs)
Augmentation annuelle de la population	1 secteur supplémentaire	1 x 5 agents	
Augmentation du nombre d'équipe	Encadrement intermédiaire		1 Agent de Maîtrise

☞ Par ailleurs, le développement rapide de la collecte des déchets ménagers par bac de grande capacité (enterrés ou semi enterrés) en habitat vertical nécessite **la création d'un poste supplémentaire d'agent de maîtrise** en appui des 2 postes existants à l'Unité Apport Volontaire **par transformation d'un des 3 postes d'agents de maintenance (adjoint technique)**.

Direction Opérationnelle Voirie Circulation et Proximité

- Centre Voirie et proximité – Département Logistique- Unité Parc Matériel de la Voirie

☞ **Création de 2 postes d'adjoint technique.**

Le bilan du parc matériel de la voirie pour l'année 2006, présenté à la commission de la voirie et signalisation du 4 septembre 2007 a fait apparaître des économies permettant d'engager la mise en place de la 2ème phase de cette unité.

Dans ce contexte, le recrutement de 2 adjoints techniques est demandé devant permettre :

- d'achever la mise en place du secteur suivi et gestion de matériel
- de mettre en place les premiers éléments du secteur magasin.

☞ **Transformation** d'1 poste d'agent de maîtrise principal en poste de **contrôleur**.

A sa création en 2000, l'unité parc matériel et voirie a été chargée de missions de prestation de travaux de voirie, de gestion de petits et gros matériels et de gestion de fournitures et matériaux. L'évolution des missions et l'augmentation des prestations ont entraîné des modifications dans les activités et les tâches des agents d'encadrement. De ce fait, il vous est demandé la transformation d'1 poste d'agent de maîtrise principal en poste de contrôleur.

- Centre Circulation et Partage de la Rue- Département Etudes générales et gestion du Trafic.

Les grands enjeux de transports urbains exigent d'importantes adaptations de la régularisation du trafic. Il convient donc de doter ce département de capacités nouvelles d'innovation et d'adaptation de la régulation du trafic de l'agglomération. En conséquence, il vous est proposé, afin de commencer à structurer une unité de régulation de la circulation :

☞ **la transformation** d'un poste de technicien en un poste d'**ingénieur** qui sera responsable de la régulation de la circulation. Le poste de technicien concerné serait l'un de ceux affectés à l'unité Tramway et grands travaux dont le plan de charge sera réduit à partir de 2008.

☞ **la transformation** d'un poste de contremaître en poste de **surveillant de travaux**. L'agent sera chargé d'organiser, vérifier et valider les actions d'adaptation de régulation du trafic confiées à des entreprises extérieures.

☞ **la création** d'un poste d'**adjoint administratif** chargé de l'exploitation de l'Observatoire Sécurité Routière. Cette création permettra d'intégrer un agent actuellement en sur effectif dans ce service.

- Centre Circulation et Partage de la Rue - Département Signalisation

- le bureau d'études comporte 3 emplois de projeteur occupés par 2 agents de maîtrise et un adjoint technique. Il vous est demandé de **transformer le poste d'adjoint technique en poste d'agent de maîtrise filière projeteur** afin de rétablir la cohérence entre les emplois et les grades correspondants.

Direction du Pôle opérationnel - Département Mesure Assistance Permanence

☞ Création d'un poste de contrôleur.

La maintenance des données hydrogéologiques était gérée jusqu'à présent par un laboratoire de faculté des sciences AGTS. Cette convention ayant été dénoncée par la Faculté de Bordeaux I, il est proposé de reprendre l'ensemble de cette prestation en régie et de la confier à l'unité métrologie.

Pour réaliser cette prestation et compte tenu de la complexité des missions, la création d'un poste de contrôleur est sollicitée.

POLE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Direction du pôle développement Economique

☞ **Création d'un poste d'ingénieur**, chargé d'opérations, responsable de la requalification durable des parcs d'activité.

La CUB est déterminée à s'engager sur la voie du développement durable et à faire un axe prioritaire du développement économique. Elle entend être dans ce domaine exemplaire tant pour les actions de l'institution que pour le territoire dont elle a la charge : la métropole bordelaise.

Elle joue un rôle important dans l'offre d'implantation économique et d'accueil des entreprises. A ce titre elle est très impliquée dans l'aménagement et la requalification de parcs d'activité et de parcs technologiques.

En lien avec une des communes qui la compose, elle développe un projet d'Ecoparc, appelé à servir d'exemple pour d'autres réalisations sur son territoire.

Elle ne dispose pas aujourd'hui de compétences en matière de développement durable appliqué au monde économique et à l'immobilier des entreprises. Pour initier cette nouvelle politique, il est proposé de créer un poste au sein du pôle du développement économique qui permettra d'expérimenter des actions concrètes et d'initier des démarches nouvelles. Basé sur les projets d'aménagement économique de la CUB, il pourra s'élargir à d'autres actions intéressant le développement économique durable en fonction des opportunités et des résultats obtenus.

☞ **Création d'un poste d'adjoint administratif**

Depuis sa création en janvier 2006, le centre politique partenariales et données économiques a vu ses missions renforcées.

Compte tenu de la charge supplémentaire de travail générée par cette montée en puissance de l'activité du service, il vous est demandé la création d'un deuxième poste d'assistante.

- Département Développement numérique du territoire

☞ **Création d'un poste de technicien et d'un poste d'adjoint administratif**

Pour mémoire, ces deux créations de postes vous ont été proposées lors du Conseil de Communauté du 23 novembre 2007 dans le cadre d'une anticipation du Plan d'adaptation des effectifs 2008.

Il est rappelé que ces postes sont créés pour assurer les nouvelles missions et activités attribuées à la Direction Accueil des entreprises dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage des infrastructures de télécommunications qui seront installées sous la conduite de différents maîtres d'œuvre en charge des opérations décidées et réalisées par la Communauté Urbaine de Bordeaux, avant remise au délégataire (société INOLIA)

- Cellule Ressources Techniques

☞ **Création d'un poste de projeteur**, afin d'assurer la production et le montage de documents de synthèse et de dossiers portant sur des études stratégiques, l'aménagement des territoires à vocation économique, de cartographies, de plans et de documents de travail préalables à la commercialisation des parcs d'activités et à l'instruction des dossiers de cessions, dans le cadre de l'accueil et de l'installation des entreprises.

POLE FINANCES

- Cellule Administration des données financières

☞ **Création d'un poste de rédacteur**

La cellule d'administration des données financières, créée en 2004, est désormais un service ressources à forte valeur ajoutée. Associée à la quasi-totalité des projets, non seulement de la direction des finances, mais parfois à certaines des deux autres directions du pôle finances et ayant la responsabilité de nombreux projets (nouvelle version de SEDIT, dématérialisation...). Elle solutionne les problèmes fonctionnels rencontrés par les services,

liés à l'utilisation du logiciel SEDIT. La multiplication des sollicitations des deux agents de la cellule rend difficile un maintien qualitatif et même quantitatif de ses actions. Aussi, la création d'un poste de rédacteur est demandée.

- Cellule Transversalité Secrétariat (création)

☞ Création d'un poste de rédacteur

Il apparaît nécessaire de mettre en œuvre une organisation rationnelle pour la gestion et la préparation de la Commission des Finances et du Conseil de Communauté, en particulier en raison du nombre d'affaires examinées par les élus et de la complexité des procédures issues de différentes lois.

Rattachée au Directeur, la création d'une cellule « transversalité secrétariat » vous est proposée avec la création d'un poste de rédacteur dont les missions seraient renforcées, par un rôle de chef de projet pour la gestion des dossiers transverses (suivi et animation de la convention des services comptables et financiers) ainsi qu'un rôle de suivi des projets de services de la direction des finances.

Direction Prospective Planification et Programmation financières

☞ Création d'un poste d'adjoint administratif

Ce poste permettra d'assurer les tâches de secrétariat de direction (accueil téléphonique, gestion d'agenda, courrier....) et l'organisation des réunions d'arbitrage budgétaire qui représente un travail important en terme de gestion de planning, réception de documents, reprographie, constitution de dossiers, et envoi aux directions.

PÔLE RESSOURCES ET CONSEIL

Direction des Ressources Humaines

- Département médecine professionnelle et préventive

☞ Création d'un ½ poste de médecin

Le cabinet médical comprend actuellement 1 poste de médecin à temps plein et un poste à mi temps. Il apparaît toutefois nécessaire de disposer de 2 médecins à temps plein pour permettre d'assurer un suivi médical de qualité, tenant compte des spécificités de notre Etablissement en termes de métiers ainsi que pour mettre en place une médecine du travail de proximité, les médecins devant à terme assurer les consultations sur trois sites (Mériadecq, Bègles et Latule).

- Département Hygiène et sécurité

☞ Transformation d'un poste d'adjoint Technique en poste d'agent de maîtrise

Afin d'améliorer la gestion administrative du magasin d'habillement, qui gère un budget de près de 560 000€, il vous est proposé de renforcer l'équipe existante en créant un poste d'agent de maîtrise par transformation d'un poste d'Adjoint Technique.

Cela permettra de mettre en place des procédures de suivi des consommations et d'anticiper les besoins, contribuant ainsi à une meilleure efficacité du service.

Direction des Moyens Généraux

Du fait des évolutions des activités opérationnelles et administratives de la direction, des transformations et des créations de postes apparaissent aujourd'hui nécessaires.

- Département Finances, marchés et approvisionnements transversaux

- unité marchés, approvisionnements transversaux

☞ Création d'un poste d'Adjoint Technique

Ce poste chargé de l'approvisionnement de fournitures, produits, équipements et matériel est indispensable au fonctionnement du magasin.

Il est actuellement occupé par un agent affecté dans ce service en sur effectif depuis 1999. Cette création de poste permettra donc de régulariser la situation de cet agent.

- unité gestion budgétaire

☞ Création d'un poste d'Adjoint administratif

La gestion comptable et financière des unités « entretien et maintenance des bâtiments », « valorisation des sols » et « marchés approvisionnements transversaux » doit faire face à une multitude de commandes et factures, les marchés à bons de commande représentant la plus large part des contrats utilisés.

Comme précédemment, ce poste est d'ores et déjà occupé par un agent affecté en sur effectif.

- Département Gestion des Bâtiments et valorisation des sols

☞ Transformation d'un poste d'Adjoint Technique en poste d'Agent de Maîtrise surveillant de travaux et transformation d'un poste d'agent de maîtrise contremaître en poste d'agent de maîtrise surveillant de travaux.

Ces transformations sont liées à l'activité de cette unité qui est en contact permanent avec les entreprises privées.

☞ Transformation d'un poste de technicien en poste d'ingénieur

Les activités de la DMG et plus particulièrement du département gestion des bâtiments et valorisation des sols sont en constante évolution :

- conception et suivi de la restructuration de l'hôtel communautaire,
- construction d'un bâtiment rue Jean Fleuret,
- nouvelles orientations concernant le développement durable,
- programme de remise en état correct des écoles

Il apparaît donc nécessaire de requalifier en poste d'ingénieur, un poste de technicien vacant en cours d'année 2008 du fait du départ en retraite d'un agent, de façon à apporter au chef de département l'aide technique supplémentaire dont il a besoin.

☞ **Transformation d'1 poste de contrôleur en poste de technicien.**

Pour les mêmes raisons, il vous est proposé à l'occasion du départ en retraite d'un agent, de transférer un poste de contrôleur de l'unité maintenance des matériels à l'unité entretien et maintenance des bâtiments en le requalifiant en poste de technicien.

- Département parc matériels roulants – unité maintenance des matériels

☞ **Transformation d'un poste d'Agent de Maîtrise surveillant de travaux en un poste d'Agent de Maîtrise contremaître**

La mise en place de nouveaux plans d'entretien du matériel et la structuration de l'atelier de Bègles nécessitent la transformation d'un poste d'agent de maîtrise surveillant de travaux en un poste d'agent de maîtrise contremaître.

Cet agent encadrerait une équipe de 5 personnes dédiée à l'entretien préventif et à la préparation des contrôles techniques obligatoires des poids lourds.

Direction des Systèmes d'Information

- Département sécurité des systèmes d'information

☞ **Création d'un poste d'ingénieur**

La Communauté Urbaine de Bordeaux a décidé courant 2006 d'élaborer son schéma directeur sécurité des systèmes d'information. Une étude a été réalisée dont l'une des conclusions est la nécessité pour la CUB de créer un poste de responsable de la sécurité du système d'information (RSSI) en charge de la mise en œuvre des recommandations et projets issus du schéma directeur sécurité du système d'information.

Cette création de poste avait déjà été présentée lors du Conseil de Communauté du 30 mars 2007 dans la perspective d'un arbitrage après accord sur le plan d'action proposé.

POLE AMENAGEMENT URBAIN ET HABITAT

Direction Développement Opérationnel et Aménagement

Pour mémoire, il vous a été proposé lors du Conseil de Communauté du 30 mars 2007, la **création d'un poste d'ingénieur urbaniste et la transformation d'un poste de catégorie C en poste de rédacteur.**

- Centre Habitat et Politique de la Ville

- *Département gestion administrative et financière*

☞ Création de 2 postes de catégorie B (rédacteur ou technicien)

Depuis la prise de délégation des aides à la pierre en 2006, la CUB assure l'instruction des dossiers de demandes de subventions des bailleurs.

Les estimations des besoins humains avant la prise de délégation ont été effectuées de manière globale sur la base de l'activité des services correspondants de la DDE qui ne traitaient pas la totalité des aspects techniques afférents à chaque dossier instruit, ceci compte tenu d'une organisation différente. Les 110 dossiers traités annuellement par le Département Gestion Administrative et Financière font l'objet d'une double instruction :

- d'une part, dans le cadre de la délégation de l'Etat
- d'autre part, au titre de l'octroi des aides communautaires pour le soutien à la production de logements sociaux.

Sur ce second point, il importe de souligner que l'approbation, en septembre 2006, de nouvelles modalités de financement très novatrices et ambitieuses a eu un effet largement incitatif sur le nombre de demandes mais a aussi complexifié l'instruction.

De plus, du fait de la vocation du département, les instructeurs interviennent sur d'autres missions.

En conséquence, la création de 2 postes de catégorie B vous est demandée.

- *Département politique de la ville*

☞ Création d'un poste d'ingénieur pour une période de 6 ans.

Le projet FEDER est un appel à projet Européen qui engage la CUB avec 8 communes de l'agglomération sur la durée 2007-2013 pour le développement durable des quartiers prioritaires.

Un travail partenarial de préparation du dossier de candidature est réalisé comprenant un diagnostic, une stratégie, des axes d'orientation de l'action et un programme d'action.

Afin de disposer d'une coordination et d'une animation de l'action en lien étroit entre les directions communautaires et les communes, le recrutement d'un ingénieur sur une période de 6 ans est demandé. Le FEDER pourra contribuer au financement de ce poste de coordination à hauteur de 50 à 80%.

Compte tenu du caractère temporaire de la mission, le recrutement d'un cadre A contractuel au titre de l'article 3 - alinéa 5 - de la loi du 26 janvier 1984 est envisagé pour une durée de trois ans renouvelable.

En application de la délibération 2006/0828 du 28 novembre 2006 relative à la rémunération des agents non titulaires, la rémunération sera fixée en référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des Ingénieurs Territoriaux ainsi qu'au régime indemnitaire correspondant soit une rémunération brute annuelle comprise entre 28 313,52 € (1^{er} échelon du grade d'Ingénieur (IB : 379, IM : 349) et 66 931,68 € (5^{ème} échelon du grade d'Ingénieur en chef de classe exceptionnelle (IB : 1015, IM : 821) indexée sur la revalorisation des traitements de la Fonction Publique Territoriale à laquelle il conviendra d'ajouter la somme brute annuelle de 850,68 € au titre de la prime semestrielle. Les

éléments de cette rémunération seront révisables par analogie aux évolutions de la rémunération des agents titulaires.

Les crédits nécessaires à ce recrutement seront prélevés au chapitre 012 – article 64131 – fonction 8241, soit un montant maximum de 92 752,92 €, traitements et charges patronales inclus.

Direction des Données Géoréférencées

☞ **Création d'un poste d'ingénieur**

La gestion informatisée du PLU a généré de nouveaux besoins en terme de compétences du fait de l'usage qui en est fait :

- produire des documents graphiques réglementaires
- illustrer les documents écrits
- alimenter la base de données informatiques qui permet de faire fonctionner des applications stratégiques pour la CUB.

Il apparaît nécessaire que la DDG, en tant que gestionnaire du SIG s'approprie ces missions afin d'orienter et développer de véritables outils d'aménagement et d'urbanisme.

Dans cette perspective, la création d'un poste d'ingénieur spécialisé sur SIG et urbanisme est demandée. Ce poste sera créé par remplacement anticipé d'un ingénieur de ce service retraité.

- **Département traitement des données géographiques**

☞ **Création d'un poste de technicien**

La création de ce poste est demandée afin de produire des cartes thématiques et notamment pour établir les cartographies du bruit et de déperdition de chaleur dans le cadre du plan climat.

Il sera amené à participer à la constitution d'un Atlas géographique de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

- **Département recueil de données,**

☞ **Transformation d'un poste d'Adjoint technique en poste d'Agent de Maîtrise**

Une requalification du poste apparaît nécessaire afin de disposer d'un agent apte à utiliser des appareils topographiques de haute précision adaptés aux mesures satellitaires.

Direction du Développement Durable et de L'Ecologie Urbaine

- **Département Espaces Naturels et Biodiversité :**

☞ **Création d'un poste d'ingénieur**

La nouvelle organisation présentée en Conseil de Communauté du 30 mars 2007 prévoyait la création à arbitrer en 2008 d'un agent technicien, pour seconder le chef de département et chef de projet « Parc des Jalles ».

Depuis, deux nouvelles missions ont été confiées à la direction concernant la mise en place d'un réseau nature à l'échelle de tout le territoire de la CUB et le projet « presque île », dont le volet « espaces naturels et biodiversité » constitue un enjeu fort.

En conséquence, il apparaît plus opportun de renforcer ce département en créant un poste d'ingénieur en compensation d'un des prochains départs en retraite devant intervenir dans ce service.

Direction Déplacements Urbains

☞ **Création de 2 postes d'Ingénieur**

☞ **Création d'1 poste de Technicien**

Le thème des déplacements et des transports tient une place de plus en plus importante dans les politiques d'agglomération. La montée en puissance de l'exploitation du tramway et les démarches croissantes des élus pour développer des politiques innovantes dans le domaine des déplacements, a conduit l'administration à mener une réflexion sur une réorganisation des services concernés : la direction des Déplacements urbains et la mission Tramway.

Elle s'inscrit dans un contexte particulier :

- l'achèvement des missions initialement confiées à la mission tramway
- les réflexions en cours sur d'éventuelles extensions du réseau TCSP
- la nécessité de disposer d'une vision globale sur la politique des déplacements
- l'accroissement des activités de la direction des Déplacements Urbains.

Afin d'anticiper la charge de travail de ce service, il vous est d'ores et déjà proposé la création de 2 postes d'Ingénieur et un poste de technicien dont les fiches de postes seront soumises à l'avis d'un prochain CTP dans le cadre global de la réorganisation des deux services ainsi fédérés.

PÔLE ADMINISTRATION ET FONCIER

Direction Juridique Archives Documentation

☞ **Création d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine**

En perspective du déménagement courant 2008 de l'unité archives de la CUB, vers un nouveau bâtiment communautaire en cours de restructuration, la création d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine (catégorie B) vous est demandée.

Il s'agit de satisfaire à des impératifs légaux et à de nouveaux besoins :

- assurer en continuité l'accessibilité de la salle de consultation ouverte au public
- assurer la sécurité du personnel (site isolé) et la bonne gestion matérielle du nouveau bâtiment
- permettre la création d'un groupe de travail « charte d'archivage », avec comme principal objectif d'amorcer un recensement dans chaque service et d'établir des tableaux de gestion conformes aux prescriptions de la Direction des Archives de France.

☞ **Transformation d'un poste d'adjoint technique en 1 poste d'adjoint administratif**

A l'occasion du départ en retraite d'un agent d'entretien de l'unité polyvalente d'intervention, il vous est demandé la transformation de ce poste en poste d'adjoint administratif afin d'assurer le secrétariat de la direction.

☞ **Suppression de 3 postes de catégorie C**

1 poste au standard de la CUB et 2 postes de l'Unité Polyvalente d'Intervention sont actuellement occupés par des agents en longue maladie qui partiront à la retraite à l'issue. Il vous est proposé de supprimer ces 3 postes à terme.

Dans ces conditions, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir accepter les décisions ci-dessus définies, soumises à l'avis du Comité Technique Paritaire du 6 décembre 2007 et donc :

- décider la création de 32.5 postes ;
- décider la transformation de 13 postes ;
- décider la suppression de 3 postes ;
- autoriser Monsieur le Président à recourir à un agent non titulaire de catégorie A ;
- et autoriser les recrutements correspondants.

Les dépenses correspondantes sont inscrites au chapitre 012, traitements et charges compris, soit un montant de 1 463 722 € en année pleine.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 décembre 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
10 JANVIER 2008

PUBLIÉ LE : 10 JANVIER 2008

M. BERNARD SEUROT